

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui commet M. de Fleſſelles, Conſeiller d'État, au lieu & place de M. Lenoir, pour compoſer avec M.rs les Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police de la ville de Paris, & avec les deux Maîtres des Requêtes Commiſſaires, la Commiſſion établie pour les Impoſitions de la ville de Paris.

Du 15 Juin 1786.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

VU par le Roi, étant en ſon Conſeil, l'arrêt rendu en icelui le 6 février dernier, par lequel Sa Majeſté a ordonné que la Commiſſion établie pour les Impoſitions de Paris, en exécution des arrêts de ſon Conſeil des 13 novembre 1785, & 14 janvier 1786, ſeroit compoſée du ſieur Lenoir, Conſeiller d'État, des ſieurs le Peletier, auſſi Conſeiller d'État, Prévôt des Marchands de la ville de Paris, & de Croſne, Maître des Requêtes honoraire, Lieutenant général de Police,

& de leurs ſucceſſeurs dans leſdites places de Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police, & des ſieurs Huet d'Ambrun & de Granvelle, Maîtres des Requêtes; & le ſieur Lenoir ayant très-humblement ſupplié Sa Majeſté de lui permettre de remettre entre ſes mains ſa place dans ladite Commiſſion des Impoſitions de Paris, attendu que les occupations que lui impoſent les autres marques de confiance dont Sa Majeſté l'a honoré, ne lui permettroient point de donner à la ſuite des affaires portées dans cette Commiſſion, tout le temps néceſſaire : Ouï le rapport du ſieur de Calonne, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a commis & commet au lieu & place du ſieur Lenoir, Conſeiller d'État, le ſieur de Fleſſelles, auſſi Conſeiller d'État, pour compoſer avec les ſieurs Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police de la ville de Paris, & avec les deux Maîtres des Requêtes Commiſſaires, la Commiſſion établie pour les Impoſitions de ladite ville de Paris, par les arrêts du Conſeil des 13 novembre 1785 & 14 janvier 1786. Ordonne Sa Majeſté que ledit ſieur de Fleſſelles prendra ſa place entre les Magiſtrats compoſant ladite Commiſſion, en ſa qualité de Conſeiller d'État & ſuivant ſon rang d'ancienneté.

FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le quinze juin mil ſept cent quatre-vingt-ſix.

Signé LE B.ON DE BRETEÜIL.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

769.bis.

Annuaire

Arrêté

du Département de la Seine,
relatif à l'exécution de l'article 8 de la Loi
du 23 Fructidor an 6, sur l'observation
de l'annuaire républicain,

pour les Congés, Locations, &c^a

12 Vendémiaire an 7.